



SHARP Business Systems France
S.A.S. au capital de 4.894.200 Euros - RCS Toulouse 333 321 6316 00495
Siège social : 244, route de Seysses
CS 53464 - 31036 Toulouse Cedex 1
Tél 0825 850 950 - Fax 05 61 99 51 08
NAF 4666 Z - TVA FR 68 333 321 636
Site Internet : www.sharp.fr

CODE CLIENT N°

Nom ou raison sociale	Co-contractant
Adresse de l'entreprise	COMMUNE DE ROBION PLACE CLEMENT GROS
Code postal	84440
Ville	ROBION
SIRET	21840099200010
Adresse installation	ECOLE MATERNELLE - 154 AVENUE JEAN GIOINO
Code postal	84440
Ville	ROBION
Interlocuteur responsable compteurs	M. ROCCIA
Mailing	serviceclient@maif-re-robion.fr
Téléphone	04 90 76 60 44

Partie 1 : Identification du client

Compte de facturation
COMMUNE DE ROBION PLACE CLEMENT GROS
84440
ROBION
21840099200010
Mention éventuelle à faire figurer sur les factures:
Interlocuteur règlement
M. ROCCIA
serviceclient@maif-re-robion.fr
04 90 76 60 44

Partie 2 : Bon de commande

Référence	Matricule	Désignation	Qté	PU / HT	Prix Total HT
		PHOTOCOPIEUR ECOLE MATERNELLE		€ 0,00	€ 0,00
BP50M31EU		Système d'impression Noir et Blanc A3 - 31 ppm	1	2640	€ 2.640,00
BPDE12		Meuble support configuration 2 magasins	1	€ 0,00	€ 0,00
MPXKT3ED		Impression Pdf via clé USB	1	€ 0,00	€ 0,00
				€ 0,00	€ 0,00
				€ 0,00	€ 0,00
				€ 0,00	€ 0,00
L36PACKSTDP		Pack Mise en service- connexion 7 postes travail + paramétrage de 5 dest scan	1	€ 0,00	€ 0,00
L36BPSPILOT6		Avec formation Utilisateur - Prise en main connexion 1 poste supplémentaire (Soit connexion de 10 postes au total)	3	€ 0,00	€ 0,00
L36BPSRETSTD		reprise matériel Sharp en place	1	€ 0,00	€ 0,00

Sharpcare
Souscription au contrat d'assistance et de support.
(Facturation séparée).

Référence Sharpcare	Nombre de MFP concernés par Sharpcare	PU Mensuel	Prix Total Mensuel
		€ 0,00	€ 0,00

PARTICIPATION AUX FRAIS DE LIVRAISON
PARTICIPATION AUX FRAIS DE REPRISE *

Date de livraison souhaitée :

Total HT	2.640,00
TVA	528,00
Total TTC	3.168,00
Acompte TTC	
Solde TTC	3.168,00

Bon de commande vente DNMP

Partie 3 : Informations CHORUS

Codes Acquisition
Code Service : N° EJ / BDC

Codes Maintenance
Code Service : N° EJ / BDC

Partie 4 : Mode de règlement et matériel(s) repris

<input type="checkbox"/> Vente	*Matériel repris Sharp	Matricule	Relevé compteur
<input type="checkbox"/> Chèque	SHARP MX-M3050	9500391200	
<input checked="" type="checkbox"/> Mandat administratif			
<input type="checkbox"/> Virement			

* Participation contrat non Sharp

Marque et modèle concurrent	Matricule	Montant

Partie 5 : Modalités du contrat de maintenance

Numéro du contrat	Date d'effet
Durée du contrat de maintenance : 20 Trimestres	Périodicité de facturation
	Trimestrielle <input checked="" type="checkbox"/>
	Autre (préciser) : <input type="checkbox"/>

Relevé des compteurs (sélectionner le mode de relevé)

<input type="checkbox"/> Email Ric	<input type="checkbox"/> ECW
Montant unitaire de la copie A4	€ HT
0,0035	--

Le règlement du relevé des compteurs s'entend terme échu par mandat administratif

<input type="checkbox"/> Forfait	Le règlement du forfait s'entend terme à échoir par mandat administratif
Le règlement du forfait s'entend terme à échoir par mandat administratif	Montant unitaire de la copie A4
	€ HT
	0,0035

Le prix indiqué dans le présent contrat tient compte de la durée du contrat. D'autre part, le prix copie inclut les pièces détachées, la main d'œuvre, les déplacements et les consommables à l'exclusion des agrafes et du papier.

OBSERVATIONS : Formation utilisateurs incluse. Délai d'intervention 4 heures. La facturation trimestrielle des pages imprimées est basée sur la consommation réelle sans engagement de volume ni minimum, ni maximum. La livraison des consommables et des agrafes sont incluses dans le coût copie. Pas de tacite reconduction

Num du commercial : JEAN-LUC DE CAMPS Tel : 0623095910 Agence : AIX EN PROVENCE

Personne habilitée :	Signature et cachet :
Le :	Le :
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Qualité :	Qualité :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20240726-AU_2024_037-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2024

La signature du présent contrat emporte acceptation sans réserve des Conditions Générales mentionnées au verso.

